Essai sur la diplomatie du parti des princes en Suisse en 1791 et 1792 d'après les papiers Calonne conservés à Londres au Public Record Office

Autor(en): **Delhorbe, Cécile-René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **3 (1953)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-78107

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ESSAI SUR LA DIPLOMATIE DU PARTI DES PRINCES EN SUISSE EN 1791 ET 1792 D'APRÈS LES PAPIERS CALONNE CONSERVÉS À LONDRES AU PUBLIC RECORD OFFICE

Par Cécile-René Delhorbe

Dès l'été 1789, on le sait, Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois[1], avait fui la France en révolution. On sait aussi que, se rendant à Turin, il s'était arrêté quelque temps à Berne. C'est alors qu'il dut faire la connaissance personnelle du futur chef de la contre-révolution en Suisse, l'avoyer Niklaus Friedrich von Steiger. On peut voir l'impression durable que la forte personnalité du Bernois fit sur le prince au long «Précis de ma position actuelle» qu'il envoie à Calonne[2], alors à Londres, en juillet 1790[3].

Il base ce «Précis» sur l'hostilité irréductible vis-à-vis de la Révolution du futur Parti des Princes. En vue de l'appel aux gouvernements étrangers qu'il projette, il résume l'Europe politique de 1790 telle qu'il la voit. Après avoir brièvement rappelé «la pusillanimité de mon frère», dit «le manque de confiance en moi de la Reine», il parle de l'attitude «inexplicable» de l'Espagne et avoue les doutes que lui inspire, malgré les affirmations de Calonne, «la loyauté du Ministère anglais»[4]. Il déclare le roi de Sardaigne,

[1] C'est tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces noms que le futur Charles X sera désigné ici. L'orthographe de tous les textes a été corrigée.

[2] Le fameux adversaire de Necker, Charles-Alexandre de Calonne, comte d'Hannonville, futur directeur de la politique du Parti des Princes (1734–1802).

[3] Londres, Public Record Office (P.R.O.), Papiers Calonne (P.C.), 1/126 (305). Sur ces Papiers Calonne, voir *Revue historique vaudoise*, 1953, p. 122, note 1.

[4] «Vous êtes franc et loyal. N'avez-vous pas été trompé?», demande-t-il à Calonne.

son beau-père[5], «un homme fini», et voit à Turin «des dettes qui passent une année de revenu, des troupes qui n'ont pas fait la guerre depuis 40 ans... et que l'ancienne supériorité de la France rend son humiliation agréable à presque tous ses voisins».

Puis il passe à un sujet plus encourageant:

«Les Cantons Suisses annoncent les meilleures dispositions pour ma cause. J'ai à Berne un homme excellent, l'avoyer Steiger, qui me sert avec bien du zèle. Je le consulte beaucoup et c'est d'après ses conseils que j'ai fait de nouvelles tentatives auprès des cours de Vienne et de Berlin... Si nous avons de l'argent, nous aurons des Suisses; peut-être-même en aurons-nous sans argent, en dépit du proverbe, tant les cantons aristocratiques, celui de Berne surtout, sont pénétrés de la nécessité de repousser loin de la Suisse les principes et les fureurs populaires qui ont fait de la France un monceau de ruines sur lequel règne le cahos (sic).

On a trouvé dans les cantons démocrates plus de facilité pour y répandre le poison qui nous dévore; les émissaires de la propagande en ont profité. Il y a donc en Suisse, comme partout ailleurs, des opinions très diverses sur les affaires présentes et le Pays de Vaud entre autres s'est fortement ressenti de l'affluence des écrits antimonarchiques.

J'ai cependant l'espoir qu'au premier coup de tambour qui annoncera notre début, les cantons de Berne et de Zurich donneront à leurs régiments qui servent en France l'ordre d'obéir à leur colonel-général[6] et de le joindre. Je compte sur le régiment d'Ernest qui est à Marseille, sur celui de Steiner qui est à Grenoble, sur celui de Sonnenberg qui est à Lyon et sur quelques autres.

Berne a un grand trésor et un arsenal superbe. Si l'affaire s'engage, je ne désespère pas de les entamer l'un et l'autre, et c'est une des principales considérations qui m'engagent à éviter toute guerre de religion, parce que les cantons protestants ne se détermineront jamais à égorger leurs frères, qui ont pourtant besoin d'une sanglante correction à Nîmes, dans les Cévennes, à Montauban et autres lieux»[7].

Je citerai encore ce qui, dans ce «Précis», se rapporte à Léopold II, qui, au moment où écrit le comte d'Artois, n'est encore, entre la mort de son frère Joseph II, le 20 février 1790, et son élection à l'Empire, le 30 septembre 1790, que roi de Hongrie:

---

[5] Victor-Amédée III, roi de Sardaigne de 1773 à 1796.

[6] Lui-même. Dans la suite, le comte d'Artois le rappelle constamment.

[7] Lors des troubles provoqués par les débuts de la Révolution, les protestants étaient le parti riche et «avancé», les catholiques, pauvres et royalistes.

Pour n'avoir rien à me reprocher vis-à-vis du roi de Hongrie, je viens de faire partir le baron de Castelnau («dont le dévouement est héroïque», dira-t-il un peu plus loin) pour aller à Vienne solliciter son intérêt et son appui. J'ai écrit au Roi et au prince de Kaunitz[8] et mes instructions pour le baron portent sur tous les points délicats de cette mission. J'ai hésité longtemps avant de me décider à faire cette démarche. Les conseils de l'avoyer Steiger m'ont déterminé.

Mais ils ne l'ont pas convaincu.

«J'attends peu de secours et même d'ouverture de ce prince beaucoup trop vanté par nos économistes[9] et par nos philosophes. Il n'a montré aucune sympathie pour sa sœur, la Reine de France; il est anglais dans l'âme et il a d'ailleurs tant d'autres affaires sur les bras pour son propre compte[10] que je ne me fie guère à ce qu'il pourra dire ou faire pour nous.»

Ainsi, le comte d'Artois et Calonne croyaient pouvoir compter sur les Suisses lorsqu'ils faisaient tenir peu après à Louis XVI, sans doute par l'Yverdonnois Ferdinand Christin, le plan dit «de Lyon», qui eût donné à leurs troupes fidèles un rôle important[11]. La fidélité des Suisses aux Bourbons était encore un des points que Léopold II et Charles-Philippe estimaient acquis dans leur entretien de Mantoue[12] et l'Empereur y revient dans une lettre à Marie-Antoinette sur le projet d'évasion, et dans une lettre de Padoue aux Puissances pour stigmatiser la Révolution[13].

Cependant, entre le «Précis» et le moment où s'organisa le Parti des Princes, s'est produit un événement très important: la fuite de Louis XVI et de Marie-Antoinette et son échec de Varennes.

Je ne m'arrêterai ici, à propos de Varennes[14], raconté et discuté dans toutes les histoires de la Révolution et de l'émigration, que sur ce que j'appelle la diplomatie multiple.

---

[8] Wenzel-Anton, prince de Kaunitz-Riedberg (1711—1794), ministre des Habsbourg, négociateur de l'alliance franco-autrichienne.

[9] Pour son administration de la Toscane, dont il avait été grand-duc avant la mort de Joseph II.

[10] La guerre avec la Turquie, la révolte du Brabant.

[11] Sur Christin, voir notre article: Un Yverdonnois à Coblentz: Ferdinand-Daniel Christin (1763—1837), dans la *Revue historique vaudoise*, 1953, pp. 122 à 138. Sur le plan de «Lyon», P.R.O., P.C. 1/126 (273).

[12] Le 8 mai 1791.

[13] La lettre à Marie-Antoinette est du 12 juin (citée par H. von Sybel) et la lettre de Padoue du 6 juillet.

[14] Dont on se rappelle le contre-coup au Pays de Vaud: les banquets!

En effet, dès le moment où le comte d'Artois a commencé ses démarches, il ne s'est pas trouvé simplement en lutte, comme il le prétend, avec la diplomatie des révolutionnaires. Il a beau dire dès les journées d'octobre 1789[15], que la France est menée par «des régicides», que le roi y est «prisonnier» d'une Assemblée «usurpatrice», il trompe ou se trompe. Certes Louis XVI est sous la pression de révolutionnaires qui préconisent, en sens contraire, une diplomatie aussi simpliste que celle des émigrés; mais, avec ou sans l'Assemblée, le roi et ses ministres ont encore une certaine liberté de conservation des alliances précédentes, très spécialement vis-à-vis des Suisses. Outre ses efforts à l'intérieur, Louis XVI a mené à l'extérieur, jusqu'à Varennes, une diplomatie secrète au moyen du baron de Breteuil[16], un ancien ministre alors réfugié à Soleure, accrédité clandestinement auprès de plusieurs Cours étrangères.

La diplomatie personnelle du roi, qui se fit connaître à lui à plusieurs reprises, gênait et irritait fort le comte d'Artois, et encore plus Calonne. Les «menées» de Breteuil, dont le surnom entre initiés est le «Renard», étaient plus souvent encore dénoncées par eux que celles des Jacobins, surtout après une tentative infructueuse de conciliation, à Soleure, entre Calonne et Breteuil[17]. Et comme le souverain le plus souvent en rapports avec Breteuil, par le moyen du comte de Mercy[18], était l'Empereur, si antipathique à Charles-Philippe, l'une des aversions fortifiait l'autre.

Or c'était Breteuil qui, mettant l'Empereur mais non le comte d'Artois dans la confidence, avait organisé dans le plus grand mystère, avec Bouillé[19], Mercy et Fersen[20], l'évasion du Roi. Son

---

[15] Où, sous la pression de l'émeute, le roi et la reine quittèrent Versailles pour Paris.

[16] Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil (1733—1807). Ministre avant 1789, comme Calonne, il avait été chargé du gouvernement de réaction qui fut empêché par la prise de la Bastille.

[17] Voir Ernest Daudet, *Coblentz (1789—1793)*, Paris, 1889.

[18] Florimond-Claude de Mercy-Argenteau (1727—1794), ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et conseiller écouté de Marie-Antoinette.

[19] François-Claude-Amour, marquis de Bouillé (1739—1800). Après l'échec de Varennes, il écrivit à l'Assemblée nationale pour prendre la responsabilité de l'évasion.

[20] Axel, comte de Fersen (1750–1810), le fameux ami de Marie-Antoinette.

échec fut, pour les émigrés «calonnistes», un triple succès. Ils pouvaient le lui attribuer tout en s'en désolant avec une sincérité relative; Varennes les débarrassait de Breteuil qui avait quitté Soleure pour se rendre au-devant de son roi et, prostré à Bruxelles, se tut quelque temps; enfin, l'évasion de Monsieur[21] ayant réussi, ils pouvaient constituer le Parti des Princes.

En juillet 1791, alors que le Parti des Princes s'installait à Coblentz, on put croire qu'il ne resterait plus en présence que deux politiques, et que deux diplomaties françaises: celle des «régicides» à Paris, celle des Princes sur les bords du Rhin. Mais, à peine proclamée la déclaration de Pillnitz[22], qui annonçait l'accord de principes contre la Révolution française du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et de l'Empereur Léopold II, la diplomatie française recommence à se morceler.

En effet l'annulation complète du roi, gardé sous surveillance aux Tuileries depuis son retour, ne dura que jusqu'au début de septembre. Entre temps, à l'Assemblée Nationale et aux Jacobins même, un coup de frein à la révolution avait été donné, dont il est au moins remarquable qu'il coïncide avec la répression bernoise au Pays de Vaud! Le parti momentanément vainqueur, appelé «constitutionnel»[23], fit prévaloir alors dans l'Assemblée Nationale une entente avec Louis XVI. Les Tuileries furent rouvertes et une constitution terminée en hâte fut présentée au Roi, qui l'accepta[24] et fit notifier cette acceptation aux puissances étrangères. Dès lors, redevenu roi, mais «des Français», et non plus «par la grâce de Dieu», mais par la Constitution, c'était Louis XVI qui choisissait, dans la mesure où il pouvait manœuvrer avec ou contre l'opinion publique ou parlementaire, ses ministres et ses ambassadeurs, lui qui, du moins par ses «veto», dirigeait encore le gouvernement de la France.

Pour Coblentz, d'où l'on avait adjuré Louis XVI d'accepter plutôt la claustration aux Tuileries que la constitution, ou du moins de montrer clairement à l'Europe, en sanctionnant sans observation

---

[21] Louis-Stanislas-Xavier de Bourbon, le futur Louis XVIII.

[22] Le 29 août 1791.

[23] On y trouve les Lameth, Barnave, Duport. L'influence de La Fayette et de la noblesse militaire libérale y est très sensible.

[24] Le 14 septembre 1791.

tous les décrets de l'Assemblée, qu'il n'était plus maître de rien[25], la mise en marche légale de la Constitution fut un coup très dur. Sans vouloire admettre, comme l'Empereur, que c'était une manœuvre et qu'il fallait s'y prêter, sans se soucier de nuire au roi, si, et pour autant que manœuvre il y avait[26], les émigrés la dénoncèrent avec fureur. Pour eux un «constitutionnel» de 1791, bien plus malfaisant qu'un «monarchien» de 1789, est un «régicide» plus perfide encore que les autres.

Le Parti des Princes ne peut rien sur la politique intérieure, sauf en cherchant à grossir le nombre des émigrés; mais il peut beaucoup, du moins il l'espère, sur la diplomatie. Son action y est double. D'une part, il surveille ou guide les envoyés du roi auprès des Cours étrangères, qui, comme le «côté droit» de l'Assemblée Nationale, ont tous donné leur démission après Varennes, laissant l'expédition des affaires courantes à un de leurs subordonnés. De l'autre, Coblentz insiste auprès des Cours étrangères pour qu'aucun nouvel envoyé, au nom du Roi, et forcément aussi, selon la nouvelle formule, de la Nation[27], n'y soit admis, car ce serait, disent-ils, reconnaître la Constitution. Aussi lorsque le marquis de Noailles[28], ambassadeur du roi à Vienne depuis onze ans, y reprend, après le 14 septembre, son poste auprès de l'Empereur, est-il déclaré bruyamment traître à la bonne cause.

Pour éviter, dans la mesure du possible, que ce scandale se propageât, le Parti des Princes constitua alors son propre personnel diplomatique. A Berlin ce fut un Suisse, un «Soleurien», qu'on chargea des intérêts de Coblentz auprès du roi de Prusse, toujours préféré de beaucoup, par les émigrés comme par les jacobins, à l'Empereur. Ludwig-Robert-Franz-Josef, chevalier, plus tard baron von Roll[29], de Roll ou même de Rolle, comme on écrivait parfois

---

[25] Aussi les «veto» du roi irritaient-ils les émigrés autant que les jacobins.

[26] Cette question ne saurait être discutée, ni même abordée ici.

[27] On sait, par un intéressant article de Pierre de Zurich dans cette revue (1942, pp. 220—269), quelles difficultés entraîna le nouveau serment des troupes suisses.

[28] Emmanuel-Marie-Louis de Noailles (1743—1812). D'autres Noailles encore ont eu des sympathies libérales.

[29] Plus tard, émigré en Angleterre, il y eut un régiment (1750—1813).

à Coblentz, l'avait bien mérité par son dévouement total au comte d'Artois, qui l'aimait beaucoup, et dont, au début de l'émigration déjà, il courait, à bride abattue, porter les messages à Berlin[30].

En Suisse, ce fut le baron de Castelnau, résident du roi de France à Genève et qui l'était resté après la prise de la Bastille, malgré un incident qui l'avait rendu suspect à la population parisienne[31]. Dans des conditions, d'ailleurs bien extraordinaires! En effet, quoique, dès la fin de juin 1789, ce ministre des Affaires étrangères de Louis XVI fût déjà honni pour «sa trahison» par les partisans de l'ancien régime, le comte de Montmorin avait permis au résident de France à Genève «de se rendre auprès du comte d'Artois quand ce prince aurait besoin de lui»[32]. Nous le voyons donc encore, en août 1790, toujours résident du roi à Genève mais courant pourtant les routes pour Charles-Philippe[33], tandis que son secrétaire, Maligny, le remplaçe.

Certes, du point de vue sentimental, le «dévouement héroïque» de Castelnau méritait bien qu'il fût nommé; mais, du point de vue politique, il semble qu'il eût été plus habile aux Princes de choisir d'être représenté à Soleure par le marquis de Vérac[34], dès que celui-ci eut fait savoir aux Cantons qu'il s'estimait relevé du poste que lui avait accordé la confiance du roi de France. En effet, chaque fois qu'il le put, le Parti des Princes reprit à son service (forcément officieux jusqu'à ce que les «régicides» fussent écrasés) l'envoyé du roi démissionnaire, pour bénéficier à la fois de son expérience et des relations qu'il s'était faites. Ce fut le cas même pour le baron de Talleyrand-Périgord[35] à Naples, quoique, dans son «Précis» de 1790,

---

[30] P.R.O., P.C. 1/131 (150), lettre de Charles-Philippe à Calonne du 24 novembre 1789.

[31] Trouvé porteur de lettres au comte d'Artois, il avait été ensuite relaché.

[32] Paris, Archives du ministère des Affaires étrangères (A.E.), Genève, vol. 96, lettre de Maligny à Montmorin du 8 novembre 1791.

[33] P.R.O., P.C. 1/126 (306), lettre de Marquet de Villeneuve à Calonne.

[34] Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac (1743—1828), ambassadeur de Louis XVI à Soleure de 1789—1791. C'est de son fils Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier (1768—1858) qu'il sera question plus loin.

[35] Louis-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord (1738—1799), militaire et diplomate, père du comte Auguste de Talleyrand, qui sera ministre en Suisse de 1808 à 1823.

le comte d'Artois eût noté qu'il s'y conduisait soit «en grand démocrate», soit en «aristocrate poltron». Or du marquis de Vérac à Soleure on ne pouvait rien dire de pareil. Au contraire, du point de vue de la politique des Princes, il se montrait «très bien» depuis Varennes. Ainsi, pendant toute la seconde moitié de 1791, il s'appliqua à paralyser les relations entre Paris et les Cantons avec une ingéniosité remarquable: en refusant de rendre officiellement à Montmorin[36], pendant l'interrègne juillet-septembre, les pouvoirs que, disait-il, il tenait du roi seul et non de la Nation, en refusant d'accréditer provisoirement, puis de donner à Paris les moyens habituels d'accréditer, comme chargé d'affaires officiel, son premier secrétaire Bacher[37], qui le remplacait de fait[38].

Donc Vérac pouvait, devait s'attendre à être choisi par les Princes S'il ne l'a pas été, ce ne fut pas uniquement, on le comprend par des lettres postérieures, pour les raisons sentimentales qui désignaient Castelnau, mais aussi, peut-être surtout, parce qu'il passait à Coblentz pour un partisan de Breteuil. Non seulement Vérac et Breteuil avaient vécu près de deux ans voisins à Soleure, dans des relations que Calonne dut juger bonnes lors de l'apparition qu'il y fit, mais, en quittant la Suisse, le «Renard» avait emmené comme secrétaire le second fils de Vérac.

Castelnau nommé en Suisse, il ne semble pas que, de septembre à décembre 1791, on se soit beaucoup occupé des Cantons à Coblentz. Du moins cela n'apparaît pas dans les Papiers Calonne. En partie parce que le Parti des Princes avait à résoudre des problèmes plus urgents que ceux qui se posaient pour un pays déclaré sûr et où l'on avait mis en homme sûr. En partie parce qu'on voyait à Coblentz, en permanence ou par intermittences, des «Suisses fidèles», comme le chevalier de Roll, l'Yverdonnois Christin, ou tel officier bernois

---

[36] Armand-Marc, comte de Montmorin Saint Hérem (1745—1792). Sa trahison consistait à avoir pris le parti de Necker. Il fut ministre des Affaires étrangères de 1787—1791. Très dévoué au roi, il fut massacré le 2 septembre 1792.

[37] Théobald-Justin Bacher (1748—1813), premier secrétaire interprète de l'ambassade de France à Soleure, et trois fois chargé d'affaires. Une étude d'ensemble de ses relations avec les Suisses serait bien utile.

[38] Sur cet épisode, voir Paris, A.E., Suisse, vol. 425.

à l'affût d'une compagnie[39]. Peut-être aussi parce que la façon dont les Bernois avaient réglé leur compte aux jacobins vaudois rassurait[40]. Peut-être enfin parce que le Parti des Princes devait avoir renoncé à attendre de la Suisse, ou plutôt de Berne, tout ce que le comte d'Artois avec un enthousiasme juvénile, énumérait dans son «Précis».

On l'a vu, outre ses conseils, qu'il lui arrivait de suivre, Charles-Philippe, en 1790, espérait de l'avoyer Steiger, qui pour lui ne faisait qu'un avec Berne, de l'argent, des armes et des troupes. Or, dans les négociations qui vont suivre, il ne s'agira jamais d'argent. Quoique l'impécuniosité à Coblentz ait été constante, le Parti des Princes, qui s'adressa aux princes allemands, au roi de Prusse, à la tsarine, aux banquiers hollandais, rhénans, anglais et juifs, ne semble pas avoir jamais cherché de commanditaire à Berne, dont le «grand trésor» était destiné par le jeu des événements à des Français d'une couleur politique fort différente. Il y est même très rarement question d'armes et les deux ou trois transactions menées par un certain chevalier d'Escordal à la fonderie d'Aarau ou à l'arsenal de Berne restent brèves et obscures[41]. Mais un des espoirs du «Précis» restait une question vitale pour Coblentz: des troupes! Les émigrés continuaient à y compter absolument sur des régiments suisses, ceux, formés de recrues, qu'on obtiendrait peut-être directement ou par l'intermédiaire de puissances étrangères bien disposées, mais plus encore ceux du service de France, dont on espérait bien qu'au premier moment favorable ils passeraient le Rhin, se ralliant, en Suisses fidèles, à «leur colonel-général».

C'est donc avec une surprise fort désagréable que le Parti des Princes apprit coup sur coup, en janvier et février 1792, les nouvelles les plus fâcheuses: que Paris, la ville régicide, dont on surveillait et commentait tous les actes avec fureur, envoyait, au nom du roi,

---

[39] Entre autres le comte d'Erlach dont il sera question page 369, probablement Abraham-Friedrich von Erlach (1762—1845), et aussi un Tillier — probablement Johann-Anton, né en 1759, père de l'historien —, qui servait parfois d'estafette entre Coblentz et Berne.

[40] Ces derniers étaient repérés à Coblentz. Voir l'article signalé p. 347, note 11.

[41] P.R.O., P.C. 1/126 (289), (625), (665).

un ambassadeur aux Cantons, obligés de l'accueillir[42]; que cet ambassadeur venait renouveler les Capitulations; et que Castelnau était accusé de maladresse! Que s'était-il passé?

Il faut, pour le comprendre, revenir à Paris, comme il est si souvent nécessaire pour l'histoire de la Suisse à cette époque.

A Paris donc, avec le concours des ministres qu'il se choisit jusqu'au moment où lui est imposé le cabinet jacobin (d'habitude assez improprement appelé girondin), de Roland, Dumouriez, Servan, Clavière[43], etc., Louis XVI s'efforce de regagner de la popularité. Il y réussit fréquemment, soit par lui-même, soit grâce aux ressources financières que lui procure son opulente liste civile, ricane Coblentz que la pauvreté rend jaloux. Mais quelle que soit son origine, ce regain de popularité, que les lettres et les journaux faisaient connaître en Suisse, n'est pas vu dans les Cantons avec le même mépris, à peine nuancé de pitié, qu'à Coblentz. C'est que Louis XVI est populaire en Suisse, même si de «bon roi» il est tombé à l'état de «pauvre roi»; cela se dit avec pitié, mais sans mépris. La maladresse essentielle de Castelnau avait été de ne pas tenir compte de ce sentiment si général, de ne pas comprendre qu'il ne fallait pas avoir, à Berne, le même langage qu'à Coblentz. Mais nous devons comprendre aussi que ce sentiment suisse, le plus souvent sincère, était parfois un argument en faveur du «parti que le roi semblait prendre» et contre les Princes.

«Mais surtout, dit le baron de Salis-Marschlins [44], il faudra bien recommander à la personne qui sera chargée des intérêts des Princes de tâcher de détruire l'opinion que M. de Castelnau et d'autres émissaires imprudents ont promulguée (sic) qu'il y avait une scission déclarée entre la Royauté et eux; ce qui a inspiré une très grande méfiance à ceux-mêmes qui, par sentiment de justice et de fidélité au Roi, ont le plus en horreur l'état actuel des choses [45].»

---

[42] «Un des motifs qui décida le plus impérieusement les Cantons à reconnaître le sieur Barthélemy fut le besoin d'avoir quelqu'un qui pût délivrer les certificats de vie nécessaires pour toucher les rentes et pensions à Paris», dira Vérac le 23 mai 1792. P.R.O., Foreign Office (F.O.) 95/632 (315).

[43] Ce Genevois qui a «mal tourné» est spécialement mal vu en Suisse.

[44] Anton von Salis-Marschlins (1732—1813), maréchal de camp au service de France, grand croix du Mérite militaire, lieutenant général, inspecteur et réorganisateur de la cavalerie du roi de Naples. Voir un très intéressant dossier de lettres aux Archives d'Etat de Zurich (Bx 37).

[45] P.R.O., P.C. 1/129 (465), fragment de lettre à Calonne, sans date.

«Les sottises du Baron de Castelnau, qu'il faut laisser à Soleure avec défense de se mêler de rien», écrit de son côté le bailli de Lausanne, le baron Gabriel-Albrecht d'Erlach[46]. L'avis de celui qui était connu jusqu'à Coblentz comme «la Providence des émigrés» dut y faire une forte impression, bien que la faute de Castelnau parût vénielle en elle-même. «Trop de zèle!», expliquera le comte d'Artois à Roll[47].

Calonne eut d'autant plus de mérite à suivre immédiatement l'avis d'Erlach que le reste de la lettre du bailli, qui ne lui était pas destinée, très sévère pour la politique des Princes, l'était plus encore pour sa personne. «S'il vous plaît, point de Calonne... J'exige que cette lettre... soit et reste inconnue à tout Etre vivant; je n'en excepte que Mgr le Prince de Condé[48] et Mgr l'Evêque d'Arras»[49]. Après avoir rappelé les deux principes essentiels de la seule politique qui pût être commune à tous les Cantons: la neutralité et la fidélité à Louis XVI, le bailli de Lausanne disait:

«On vous accuse de vous être brouillé avec les Tuileries pour conserver un homme perdu dans l'opinion publique[50], de lui avoir sacrifié vos intérêts les plus pressants, s'avoir perdu votre temps en intrigues, d'avoir dissipé inutilement des trésors, de n'avoir jamais su profiter des circonstances, d'être désunis entre vous, de vouloir rétablir l'ancien régime[51], d'avoir déserté et perdu votre cause en abandonnant vos provinces, et surtout en quittant l'Assemblée Nationale qui ne fut jamais parvenue à ce comble de désordre, si le côté droit eût eu le courage de rester à son poste et de remplir ses devoirs.»

Et notre Alceste de Berne et Lausanne de conclure son réquisitoire en se défendant «du dessein de décrier les Princes et leur parti», et en s'attribuant uniquement le désir de «dire la vérité».

---

[46] Lettre non signée, mais reconnaissable à l'écriture et sur laquelle une autre main a ajouté: Signé derlach. P.R.O., F.O. 95/632 (168), lettre à Du Bergier du 21 février 1792.

[47] P.R.O., P.C. 1/127 (357), lettre du 17 mars 1792, commencée par Calonne le 16.

[48] Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736—1818), général des émigrés, grand-père du duc d'Enghien.

[49] Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras (1732—1805).

[50] Calonne.

[51] Rétablir l'ancien régime, c'était bien en effet le désir de Coblentz; mais qu'en pense d'Erlach?

Il était plus facile d'envoyer aux Suisses quelque messager qui «répare les sottises de Castelnau», que de parer au coup qu'assénait au Parti des Princes en Suisse l'arrivée de Barthélemy, porteur d'une offre de renouvellement des Capitulations et cela, au moment même où le Parti des Princes fondait tant d'espoirs sur les régiments suisses.

Pour exposer la combinaison d'intérêts nationaux et particuliers, militaires et diplomatiques, l'alliance que la révolution n'avait pas encore détruite entre les Suisses et le roi de France, il faudrait résumer toutes leurs relations pendant près de trois siècles. Je me borne donc à me référer aux histoires générales, sauf pour l'examen de ce qui subsistait de ce lien depuis le nouveau régime. On ne peut le faire qu'en gardant présente à l'esprit cette idée conductrice qu'il y avait, depuis 1790, trois diplomaties françaises: celle des révolutionnaires (qui, jusqu'au début de 1792, n'agit encore que par pression), celle des Princes, celle du Roi (qui n'est pas libre, mais qui, par l'intermédiataire de ministres dévoués à sa personne, garde encore des moyens). On verra que cette dernière, alors que les deux autres cherchent l'aventure, se cramponne toujours à la conservation des alliances. Si c'est impossible pour l'Empereur, sauf par correspondance clandestine, que cela se fasse du moins pour les Suisses! Chaque fois qu'il se produit, sous l'influence des révolutionnaires, un conflit entre Paris et les Cantons, la tactique des serviteurs de Louis XVI est toujours de l'atténuer, celle des envoyés des Princes de l'envenimer. Castelnau est à Soleure exprès pour cela.

Mais, placés entre ces trois voies, les Cantons ne peuvent choisir officiellement que la diplomatie de Louis XVI. Même ceux de leurs gouvernants qui pensent, comme Steiger, qu'il n'y a plus à souhaiter que la contre-révolution, sont obligés, par la tradition, par l'opinion, par la nécessité des alliances intercantonales, à s'en tenir apparemment aux mesures conservatrices. Les amis des Princes doivent dissimuler, dira plus tard leur messager secret en Suisse. Cette obligation, le «Mémoire» d'Erlach que nous allons citer la reconnaît aussi implicitement.

Les deux «affaires» que le Parti des Princes s'efforça en 1791 à 1792 d'exploiter en Suisse ont trait toutes deux à ce problème du service de France, qui était l'essentiel pour les trois diplomaties

franco-suisses: l'affaire des galériens de Châteauvieux[52], l'affaire du régiment d'Ernest[53]. Notre messager secret et, *si parvo magno componere licet*, l'ambassadeur Barthélemy, n'arriveront que pour les derniers remous et l'éclat final du premier de ces deux conflits.

En rappelant brièvement l'histoire des galériens de Châteauvieux, je souligne le fait qu'elle est encore imparfaitement connue en France, et ne le sera, si elle peut l'être, que lorsqu'on aura retrouvé sa genèse à Brest[54], qu'on connaîtra mieux les vicissitudes en Suisse de Raby et Gorjy[55], venus implorer en faveur des galériens la clémence des Cantons, etc. Je n'en rappellerai donc ici que les étapes diplomatiques: la grâce des galériens accordée par l'Assemblée Nationale, refusée par le Roi parce que les Capitulations ne l'attribuaient qu'aux Cantons; le nouvel argument en faveur de la grâce qu'était l'amnistie politique générale dont, après l'entrée en vigueur de la Constitution, avaient bénéficié les condamnés royalistes comme les révolutionnaires. Les instructions de Barthélemy montrent que le ministre Delessart[56] l'avait chargé d'insister auprès des Cantons pour qu'ils voulussent bien accorder cette grâce, Louis XVI étant sur le point de se voir forcer la main[57]. Ce qui était arrivé, en effet, avant même que Barthélemy eût pu être accrédité auprès des Suisses. «M. Barthélemy sera bien habile s'il s'en tire», écrivait d'Erlach au messager; et d'ajouter, avec le mépris qu'on affichait à Coblentz: «Il dira que le Roi a eu peur et on le croira sans difficulté»[58].

---

[52] Soldats de ce régiment, condamnés pour avoir participé à la révolte de Nancy. Voir KARL MORELL, *Die Schweizerregimenter in Frankreich*, St.Gallen, 1858.

[53] Comme c'est toujours à la française que ce nom bernois est écrit dans les Papiers Calonne, je lui ai laissé cette orthographe. Il s'agit du régiment dont Beat-Rudolf von Ernst (1733—1818) était colonel-propriétaire. En ce qui concerne ses décorations, le *DHBS* est peut-être à revoir.

[54] Où ces soldats purgeaient leur peine.

[55] Paris, A.E., Suisse, vol. 425: Exposé de Raby du 27 juin 1791; lettre de Montmorin à Bacher du 3 août 1791.

[56] Antoine Valdec Delessart, ou de Lessart (1742—1792). Ancien protégé de Necker, il succéda à Montmorin aux Affaires étrangères, montra le même dévouement que lui à Louis XVI et fut massacré comme lui en septembre.

[57] KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, I (Paris 1886), p. 10 et p. 15.

[58] P.R.O., P.C., lettre du 21 février 1792.

Trop habile pour cela au contraire, Barthélemy tira le meilleur parti possible des arguments que le ministre joignait à la fâcheuse nouvelle. Il sut représenter cette grâce qui violait les droits des gouvernants suisses sur leurs troupes comme la suite de la nouvelle constitution, de cette amnistie générale censée terminer la révolution, donc «de circonstances très extraordinaires... qu'on ne pourra jamais citer en exemple»[59], et qu'elle ne portait ainsi aucune atteinte durable aux Capitulations. Il obtint que les uns le crurent, que d'autres voulurent le croire, et que ceux qui ne le croyaient pas ne purent le proclamer. Arrivant quelques jours après que le canton de Soleure lui-même eut été contraint d'accepter les lettres de créance de Barthélemy[60], notre messager des Princes dut attendre une autre occasion pour souffler sur ce grief-là[61]. Il s'agit avant tout pour lui, au début de sa mission, de ne pas recommencer «les sottises de Castelnau»... «J'ai cru devoir assurer ces deux messieurs (Steiger et Erlach) que je n'avais reçu... qu'une seule instruction, qui était de m'abandonner entièrement à leur sagesse»[62]. Or ils lui recommandent justement de se tenir tranquille!

Il est temps de présenter ce Du Bergier, à qui était adressée la lettre d'Erlach à laquelle j'ai déjà fait plusieurs emprunts. Trompé par une ressemblance de nom avec un Bergier vaudois qui fut en effet «aide de camp du bailli d'Erlach et directeur du Manège de Lausanne[63]», le classeur des papiers Calonne, Christian de Parrel, l'a paré de tous ces titres, qui ne lui appartiennent point. Cet avocat, originaire de Bordeaux, mais qui se trouvait à Paris au début de la Révolution, y avait joué un rôle de modéré[64], ce qui lui donnait

---

[59] KAULEK, *op. cit.*, p. 16.

[60] Le 22 février 1792. Voir à ce sujet H. BUCHI, *Vorgeschichte der helvetischen Revolution*, I—II, Solothurn, 1925—1927.

[61] Elle lui sera fournie par la fête faite le 15 avril aux soldats de Châteauvieux.

[62] P.R.O., P.C. 1/131 (64 A), lettre de Du Bergier à Calonne.

[63] Ferdinand-Charles Bergier, né en 1761, directeur du Manège de Lausanne en 1785, mort en 1843 (A.C.V., Bb 25, p. 717). Capitaine de dragons, il fut acteur dans un complot royaliste organisé par Joseph de Maistre, ce qui explique en partie l'erreur.

[64] Président d'un club de la «constitution monarchique». Voir A. CHALLAMEL, *Les clubs contre-révolutionnaires*, Paris 1895.

bien un titre à l'animosité des révolutionnaires parisiens, mais n'en était point un, au contraire, à la faveur de Coblentz. Il l'obtint pourtant grâce à la confiance que lui témoigna l'évêque d'Arras après l'entrevue qu'ils eurent à Aix-la Chapelle au cours de l'été ou de l'automne 1791. Du Bergier raconta à l'évêque ses efforts antérieurs pour Louis XVI, ses transactions précédentes, notamment avec Laporte et Malouet[65] et on voulut bien dès lors, à Coblentz, passer l'éponge sur un passé douteux, puisque Du Bergier paraissait tout à fait revenu de ses erreurs.

Mais il n'eût obtenu ni mission, ni argent (chose bien plus extraordinaire au Parti des Princes; or on lui en donne, et même on lui en envoie), s'il n'avait pas passé d'abord par Lausanne. C'est de là qu'il écrit la première de ses lettres qui ait été conservée[66]. Il y a fait la connaissance personnelle de Gabriel d'Erlach et il pouvait se prévaloir de lettres fort confidentielles qu'il en avait reçu, notamment du «Mémoire pour M. Du Bergier»[67], de la main même du bailli «à montrer seulement à Monseigneur le Comte d'Artois, M. le Prince de Condé, Mgr. l'évêque d'Arras et M. de Calonne». Ce «Mémoire» recommandait l'envoi d'un messager secret, et une nouvelle lettre[68] désigna Du Bergier comme *persona grata*.

Comme l'avocat bordelais n'est pas seulement occupé d'affaires suisses pendant son séjour à Lausanne et ses voyages en Suisse alémanique, qu'il parle aussi fréquemment de ses correspondants royalistes au Midi et qu'il était en relations avec le comte d'Antraigues[69], on peut supposer qu'il est venu à Lausanne à la fin de 1791 s'aboucher avec cet aventurier du royalisme, le plus extraordinaire peut-être de tous, et que c'est ainsi qu'il fit la connaissance des

---

[65] Pierre-Victor Malouet (1740—1814), «monarchien» connu, a été conseiller secret de Louis XVI en 1791. Laporte, intendant de la liste civile, guillotiné le 24 août 1792.

[66] P.R.O., P.C. 1/128 (12), lettre de Du Bergier à Mgr de Conzié, Lausanne le 17 décembre 1791.

[67] P.R.O., P.C. 1/131 (58), Mémoire pour M. Du Bergier, reçu le 7 février 1792.

[68] Cette lettre manque, mais Mgr de Conzié y fait allusion.

[69] Quoique l'orthographe d'Entraigues soit souvent employée, nous lui donnons ici celle que lui attribue son meilleur biographe: Léonce Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire*, Paris 1894.

Bernois. Car le bailli, et même l'avoyer, ont beaucoup protégé d'Antraigues lorsque, domicilié à Mendrisio, celui-ci menait pour les Princes mille intrigues et correspondances entre la Suisse et l'Italie.

Le «Mémoire» commence par quelques généralités: «Il est plus difficile de négocier dans une République que dans une monarchie, et plus difficile dans une République comme la Suisse qu'à Venise ou à Gênes, surtout lorsqu'on n'entend pas la langue.»[70] Puis, ce sont quelques conseils énergiques sur la façon de s'y prendre avec les Cantons, «plus portés pour l'Assemblée Nationale que pour les Princes», c'est-à-dire pour le Roi constitutionnel plutôt que pour le Roi absolu.

«Zurich, Bâle, Schaffhausen, Appenzell Protestant ... gouvernés par des négociants... Je crois qu'il serait superflu de chercher à gagner ces Cantons? mais si l'Empereur parle un peu haut, Schaffhausen, à peu près enclavé dans ses Etats, fera ce qu'il voudra, et les autres seront bientôt forcés de faire par peur ce qu'ils ne feront jamais de gré.»

Ensuite, c'est l'énumération habituelle des cantons bien pensants et des raisons qu'on donne d'habitude à leurs bons principes:

«Berne, parce que son gouvernement est aristocratique, qu'il a le plus grand intérêt à la Conservation de la Monarchie Française et qu'il a peur de la propagande... Lucerne, Soleure, Fribourg, par les même raisons, augmentées de l'intérêt de la religion... Les Cantons démocratiques, à cause de leur attachement à la Religion Catholique et par l'intérêt des Chefs, accoutumés à tirer de l'argent de la France par le service et des pensions[71]... Ces mêmes raisons existent pour l'abbé de Saint Gall et la République du Valais.»

Mais ce qu'il ajoute de Berne est plus nuancé:

«Il faut user d'adresse et de ménagements avec Berne parce qu'on peut y compter moins positivement que sur Soleure, Lucerne et Fribourg, 1°, parce qu'il existe un parti démocratique[72], pas bien redoutable mais qui peut cependant empêcher bien des choses; 2°, parce que tous ceux qui tiennent au service d'Hollande et de Sardaigne craignent l'influence de la France et s'opposeront à ce qu'on donne des troupes (aux Princes, évidemment!);

[70] C'est sans doute le cas du Bordelais Du Bergier.

[71] Ici Erlach se trompe. Barthélemy saura fort bien se servir contre le Parti des Princes de la clientèle de l'ancienne France. Voir notamment à Paris, aux A.E., et à Berne, aux Archives fédérales, sa correspondance avec le général Pfyffer.

[72] C'est à dire plus probablement «constitutionnel».

3°, parce que ce Canton ayant été jusqu'ici intimément lié avec celui de Zurich, il ne peut guère s'en détacher absolument ni ouvertement, malgré le froid qui peut dans ce moment régner entre eux, et qui est causé précisément par la différence de leur manière de penser sur les affaires de France.»

Erlach ne parle point, dans son «Mémoire», comme il avait fait dans sa lettre, du principe fondamental de la neutralité. Mais, pour le roi, il insiste:

«Essentiellement le Corps helvétique ne connaît et n'a de liaison qu'avec le Roi. *Avec ce nom-là,* on pourra compter sur *l'unanimité* de leurs résolutions pour le maintien de la Couronne. Mais le Roi, *divisé de ses frères,* donne une grande facilité *au parti qu'il paraît suivre...* Aucun membre du Corps helvétique ne peut *ouvertement* agir contre le *Parti à la tête duquel est le nom du Roi.* Il faut donc bien de l'adresse et bien de l'habileté pour conduire le Corps helvétique à s'en écarter. Tout en y travaillant sans relâche, il faudrait que ceux qui travaillent ne fussent pas même connus[73].»

Puis, c'est le programme pratique, qui sera suivi pour les trois premiers points:

«On croit que celui qui y est (Castelnau) n'est pas du tout propre à cela, mais qu'il faut le laisser sur la scène, pour que l'attention des malintentionnés ne se porte que sur lui, et que les autres, qui seuls auront le secret, qu'on lui ôtera, puissent travailler pour ainsi dire incognito.

Je crois que le Baron de Salis-Marschlins, maréchal de camp, actuellement à Zurich, pourrait être fort utile dans ce Canton ou à Bâle, peut-être moins dans les CC (de Berne) où il n'est pas aimé et où il ne faut pas l'employer.

Personne ne pourrait mieux diriger et donner de bons conseils que M. l'avoyer de Steiger, mais il faut prendre garde de ne pas le compromettre, de ne pas l'exposer par des étourderies et des imprudences, comme il est déjà arrivé[74].»

Sur le quatrième point, quoique l'envie ne manquât pas de le suivre, certes, il en fut autrement:

«Si on savait profiter des circonstances où ... l'Assemblée Nationale indispose les Suisses, comme par exemple l'arrêt sur les Galériens de Châteauvieux, si, dans un moment pareil, l'Empereur et le Roi d'Espagne offraient de prendre les Régiments Suisses qui sont en France à leur service, il est vraisemblable qu'on les rappellerait.»

Or, tandis que le Bordelais, émissaire secret des Princes, cheminait de Coblentz à Lausanne, où il s'installa, et de là à Berne où il apportait à Steiger une lettre de Charles-Philippe, un nouvel

---

[73] C'est moi qui souligne.

[74] Ici aussi, c'est moi qui souligne.

incident s'était produit qui, plus encore que l'affaire des galériens de Châteauvieux, semblait devoir favoriser la diplomatie du Parti des Princes: le désarmement du régiment d'Ernest à Aix par les milices marseillaises. Certaines circonstances particulières[75] expliquaient en partie ce scandale qui, survenu les 26 et 27 février, ne fut connu à Paris et en Suisse que quelques jours plus tard. Mais son retentissement les dépassa de beaucoup. Dans l'attente où l'on était d'une guerre générale entre la France et ses voisins, l'incident prenait un sens quasi-européen. Les Suisses, dont l'alliance était bravée par les révolutionnaires, allaient-ils rompre leurs liens séculaires avec la France?

Le 16 mars 1792, quelques heures avant la séance du CC où il fut décidé que le régiment bernois serait rappelé, Du Bergier se présentait à Berne chez l'avoyer. Il y recevait le meilleur accueil.

«Son premier mot a été de m'assurer qu'il était impossible d'arriver dans des circonstances plus heureuses, que M. Barthélemy ne ferait rien; qu'il n'aurait rien fait de très longtemps dans tous les cas, mais que l'affaire d'Ernest avait entièrement déterminé l'inutilité de sa mission; que l'indignation du peuple helvétique était à son comble, que tout le peuple la partageait, qu'il s'en expliquait hautement; et que le conseil de Berne était à peu près décidé à rappeler son régiment, mais qu'on était encore indécis sur la forme dans laquelle on préviendrait le roi[76].»

Rentré plein d'espoir à Lausanne, Du Bergier écrivait le 17 à l'avoyer sa reconnaissance, le 23 à Calonne sa satisfaction, qu'était venue confirmer la nouvelle de la majorité écrasante qui s'était prononcée au CC de Berne pour le rappel du régiment[77]. Mais, une fois n'est pas coutume, on fut à Coblentz, sur ce point, moins optimiste que lui. On le voit aux renseignements, parvenus par une voie que j'ignore, que le comte d'Artois communique à Ludwig von Roll.

---

[75] Comme la rivalité entre Marseille et Aix, l'hostilité entre la municipalité de Marseille et les autorités départementales, à Aix, et militaires, à Toulon, ou encore les incidents survenus entre le régiment, en garnison à Marseille, quatre mois auparavant, et la population de cette ville. Voir les Archives municipales d'Aix et de Marseille.

[76] P.R.O., P.C. 1/131 (64 A), lettre de Du Bergier à Calonne du 17 mars 1792. Jusqu'à la déchéance, les Suisses, pour leurs régiments, ne s'adressèrent qu'au roi lui-même.

[77] Cent trente-quatre voix contre six.

«Il s'est montré deux partis dans le Conseil. Les uns voulaient qu'on rappelât sur le champ le régiment et que les autres Cantons fussent engagés à suivre la même conduite. Mais l'autre parti s'y est opposé et on a été presque jusqu'à accuser M. Steiger de s'entendre avec moi sans penser à l'intérêt de son Pays[78].»

Donc le «Mémoire» d'Erlach disait vrai. On ne pouvait agir «ouvertement» sans compromettre l'avoyer, le mettre peut-être hors d'état de servir. La consigne pour «l'homme que nous avons envoyé secrétement» — Du Bergier, dont Charles-Philippe ne donne pas le nom à Roll[79] — doit évidemment rester «de réparer en partie les fautes que Castelnau a commises par trop de zèle». Et certes, on ne pourra jamais accuser l'humble et docile Bordelais d'y manquer...

Avec ces restrictions, le scandale d'Aix semblait servir magnifiquement la cause du Parti des Princes en Suisse. Il leur permettait de croire rapproché le moment où la Suisse se couvrirait «d'une gloire bien digne de l'éclat de ses plus beaux succès», en relevant «le trône des Bourbons», comme l'écrit Du Bergier à Steiger[80].

On constate beaucoup plus de prudence dans dans la réponse de l'avoyer:

«La résolution prise par notre République de rappeler sur le champ le régiment d'Ernest, et la dépêche adressée en conséquence au Roi ... ne peut vous laisser de doute sur les principes et les intentions du Canton. La plupart des Etats du Corps Helvétique ... témoignent de la manière la plus forte leur indignation sur l'événement d'Aix, et le désir de se concerter ... pour mettre l'honneur de la nation à l'abri de pareilles insultes. Tout cela, Monsieur, peut nous mener plus loin qu'on ne pense, et doit en attendant rassurer les Princes sur les négociations de M. Barthélemy et tous les projets de ses Commettants[81].»

---

[78] P.R.O., P.C. 1/127 (359), lettre du comte d'Artois à Roll, commencée par Calonne. S'agit-il ici du CC ou du Conseil secret? J'opinerais pour ce dernier.

[79] Tandis que Calonne, annonçant sa mission à d'Antraigues le 7 mars et au comte de Vaudreuil le 23 mars, le nomme en toutes lettres. P.R.O., P.C. 1/127 (10) et (380). Il le recommande également le 7 mars, à Salis-Marschlins par une lettre dans laquelle il assure ce dernier que toute méfiance à son égard est maintenant dissipée à Coblentz. P.R.O., P.C. 1/127 (25).

[80] P.R.O., P.C. 1/131 (64 B), copie de la lettre de Du Bergier à Steiger du 17 mars 1792, envoyée par Du Bergier à Calonne.

[81] P.R.O., P.O. 95/632 (173), lettre autographe, signée «de Steiguer», du 25 mars 1792, en réponse à la lettre de Du Bergier. La dépêche au roi est du 20 mars 1792.

Mais sous les réticences, ainsi que les recommandations à «Leurs Altesses Royales de ne rien proposer aux Etats du Conseil Helvétique jusqu'à ce qu'on voie le train que cette affaire prendra», se discernent aussi la joie et l'espoir. Tandis que Barthélemy écrivait de Baden à «ses Commettants» des lettres qui le montrent consterné «du déplorable événement d'Aix»[82]. Il y dépeignait les émigrés, ses ennemis naturels depuis son arrivée en Suisse, «pleins de joie». Il voyait l'effet de ses démarches depuis des semaines pour se faire un parti «dissipé pour bien longtemps», à Berne et ailleurs. Ainsi, l'avoyer Pfyffer, de Lucerne, si favorable d'abord à sa mission, se refroidissait, comme bien d'autres[83].

Le scandale d'Aix valut bien à Coblentz des avantages négatifs. Il rendit impossible le renouvellement des Capitulations prescrit par Delessart. Il aigrit davantage encore les gouvernants des Cantons contre les révolutionnaires, et le grave incident de l'expulsion de Bacher[84], qui mit un point final au grand rôle diplomatique de Soleure, en est une des suites indéniables. Mais il n'eut pas les avantages positifs que l'avoyer escomptait. On le comprendra mieux si l'on «repense» le rôle de l'adversaire, Barthélemy, au cours de cette première mission du 30 janvier au 10 août 1792, où il n'est encore qu' «ambassadeur du Roi et de la Nation»; et non «l'ambassadeur des régicides», qu'il deviendra en effet, puisque le surnom que lui donnaient les émigrés avant le 10 août devait se révéler prophétique. Le cadre de cette étude m'empêche absolument de le faire dans le détail; il me permet seulement d'insinuer que la compréhension de cette période si confuse de l'histoire suisse y gagnerait. Et, incidemment, la psychologie de cet ambassadeur, placé exactement entre l'ancien et le nouveau régime franco-suisse, et aussi amphibie que sa première mission, «Roi et Nation». En effet, d'ancien régime par la formation, le ton, le caractère, il ne pouvait que tenir au nouveau régime par l'ambition. C'était la Révolution qui l'avait mis lui, «destiné à l'obscurité», comme Du Bergier, à la place des Polignac et des Vergennes! Et ne le verra-t-on pas servir et conseiller

---

[82] Lettre à Delessart du 10 mars 1792. KAULEK, *op. cit.*, p. 35 et ss.

[83] Paris, A.E., Suisse, vol. 425, fol. 260.

[84] Le 21 mars 1792.

successivement, avec la même habileté consciencieuse, la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration?

Cette psychologie et cette mission amphibie convenaient fort à la situation tout à fait analogue où se trouvaient alors les gouvernants des Cantons et l'opinion, situation que les deux termes essentiels de la lettre du bailli de Lausanne: le roi, la neutralité[85], expliquaient si bien. Les instructions de Barthélemy[86] portaient de «renouveler les Capitulations», pour que les Suisses, lésés par plusieurs mesures révolutionnaires, ne s'alliassent pas aux imminents ennemis de la France. Or si, après le désarmement d'Ernest, le moyen n'était plus accessible, le but pouvait le rester, mais par une autre voie. Certes la synthèse de la neutralité et de l'alliance protectrice du roi de France n'avait jamais été plus populaire, plus généralement acceptée que sous Louis XVI par tous les Cantons[87]. Mais, pour éviter une rupture avec la *Nation* que les sentiments envers le *Roi*, de plus en plus impuissant, de plus en plus plaint, pouvaient favoriser, il fallait faire toutes les concessions possibles à la neutralité[88].

Il est remarquable qu'après le scandale d'Aix ce soit ce qui pouvait encore subsister de pouvoir diplomatique personnel à Louis XVI qui fournisse à Barthélemy ses premiers moyens d'apaiser le juste ressentiment des Bernois. Les sentiments du Roi, d'accord avec ses idées sur la conservation des alliances, étaient encore plus favorables aux Suisses depuis qu'il avait vu leurs troupes résister seules à la défection générale qui avait suivi celle des gardes françaises[89]. Ses ministres constitutionnels, Delessart pour les affaires étrangères, Narbonne pour la guerre, prirent immédiatement deux mesures: le général Puget de Barbantane, accusé d'avoir mal soutenu le régiment à Aix, fut relevé de ses fonctions[90]; le général de Coincy eut l'ordre de protéger et de réarmer les Suisses en perdition à

[85] Voir ci-dessus, p. 355.

[86] Kaulek, *op. cit.*, pp. 3—8.

[87] Depuis le renouvellement de l'alliance, en 1777.

[88] On verra ce que pensent Vérac et Ochs de l'extension de la neutralité réclamée à Frauenfeld. Voir aussi Buchi, *op. cit.*

[89] Qui a entraîné, comme on sait, la prise de la Bastille.

[90] Paul-François-Hilarion-Bienvenu Puget, marquis de Barbantane (1754—1828). Il était déjà alors acquis à la cause de la Révolution.

Ollioules[91]. Ces décisions dont les lettres des envoyés des Princes en Suisse ne donnent point l'écho, ne pouvaient que les irriter, comme toutes celles qui cherchaient à atténuer les conflits. Cependant, ils durent se dire que Barthélemy perdait ses peines à les souligner lorsque Delessart et Narbonne, encore attachés au Roi, eurent encouru le mécontentement de la Nation et que leur eut succédé le quatuor Dumouriez-Roland-Servan-Clavière, qui tenait de moins en moins compte de Louis XVI. Cette fois, pensèrent les émigrés, nous allons tout droit à la guerre jacobine, et, comptant sur la victoire, ils s'en félicitaient.

La pensée de Calonne, et certainement aussi celle de Steiger, était que la contre-révolution n'avait pas de meilleur atout que les sottises des jacobins. Mais Calonne à Coblentz pouvait et le proclamer et en profiter sur l'heure; tandis que Steiger, comme tous les gouvernants suisses, restait enchaîné à la neutralité et devait attendre une occasion. Il aurait donc préféré que les émigrés en Suisse eussent un peu mieux caché leur joie maligne. C'était évidemment impossible à Castelnau, d'après ce qu'écrit Du Bergier, le 7 avril, à Calonne:

«Soit qu'on ait négligé d'inviter Monsieur le baron de Castelnau au silence, soit qu'égaré par un beau mouvement de zèle, il ait cru devoir sortir des bornes qu'on lui prescrivait, il a été à Berne et par des démarches auxquelles il a mis sans doute trop de publicité, il a fixé l'attention dans un moment où on avait jugé qu'il était intéressant pour les Princes de se couvrir du voile le plus épais. Cette indiscrétion a profondément affligé nos amis et on m'a fait promettre de vous dire que M. de Castelnau servirait plus utilement la Cause partout ailleurs qu'en Suisse[92].»

Avant d'entrer plus avant dans la partie qui se joue en avril-mai 1792, disons ici que Castelnau, dûment réprimandé[93], ne fut pourtant pas déplacé, et que Du Bergier montra tout au long de sa mission un tact et un zèle qui lui valurent de nombreux éloges, qu'aucune critique n'atténua. Non seulement il sut plaire à Steiger,

---

[91] A quelques kilomètres de Toulon.

[92] P.R.O., P.C. 1/126 (60).

[93] On le comprend par une lettre de lui à Calonne, dans laquelle il assure qu'il évitera «les motifs cachés de l'amour-propre» et ne prend aucun ombrage des autres missions. P.R.O., P.C. 1/129 (488).

qu'il écoutait dévotieusement, mais même à ses collaborateurs, Castelnau et Salis-Marschlins, qu'on ne vit s'entendre sur rien d'autre. Peu après son arrivée Du Bergier, de son ton toujours modeste, avait prié qu'on voulût bien lever la consigne, d'abord donnée par le bailli de Lausanne « que Castelnau ne fût au courant de rien », pour éviter toute manœuvre en sens contraire. On s'était rendu à ses raisons; ils eurent tous deux une entrevue à Berne vers le 20 avril. L'accord fut alors complet et Steiger se déclara « enchanté ».

Mais revenons à ce mois d'avril 1792, et aux problèmes angoissants que pose aux Suisses « la guerre jacobine », déclarée le 20 par le Roi et la Nation, d'abord au seul roi de Hongrie[94]. Quel est le sens même de cette guerre? Les Puissances Coalisées la mèneraient-elles vraiment avec l'unique but de restaurer l'autorité légitime de Louis XVI[95]? Ce gouvernement amphibie, « Roi et Nation », fixé soi-disant par la Constitution de 1791 et où, de plus en plus, la Nation devenait tout, le Roi rien, comment traiter avec lui, même en attendant ce qu'on espérait: qu'il fût battu? Et comment rompre non plus tant que les régiments étaient en son pouvoir? Encore, pour ceux qui étaient à leur poste, une clause providentielle, qu'on essayait de faire accepter, permettait de stipuler qu'ils ne seraient pas employés offensivement contre les possessions héréditaires de la maison d'Autriche[96]. Mais qu'allait devenir le malheureux régiment d'Ernest? Il avait passé à un asile un peu plus sûr qu'Ollioules, un peu moins éloigné de « son souverain », Romans, à l'extrémité de la vallée de l'Isère, mais, régulièrement rappelé, il ne recevait toujours pas de permission de départ!

Voici comment, à mon avis, il faut lire entre les lignes les lettres qu'échangent à ce propos, en avril, Barthélemy et Dumouriez, documents diplomatiques connus, soit publiés par Kaulek, soit conservés

---

[94] Titre repris par le fils et successeur de Léopold II, avant qu'il ne devienne, l'été suivant, l'empereur François II.

[95] Pas plus que les intentions de Louis XVI vis-à-vis de la Révolution, celles des Coalisés à l'égard de la France ne peuvent être discutées ici.

[96] Cette clause des Capitulations, violée du reste à plusieurs reprises, pouvait prêter à discussion, le Brabant n'étant pas compris dans « les possessions héréditaires de la maison d'Autriche » et chacun s'attendant à ce qu'il devint un des théâtres de la guerre.

aux Affaires étrangères à Paris et, copiés, à Berne aux archives fédérales, et dont les limites de cette étude m'obligent à ne parler qu'incidemment. Dumouriez cachait sous un langage purement jacobin des intentions qui l'étaient moins et ce diplomate était un militaire. Il estimait donc que des réparations étaient dues au régiment d'Ernest, mais il croyait aussi, ou feignait de croire que, outre les mesures prises par son prédécesseur, quelques excuses[97], quelques témoignages de satisfaction aux soldats, quelques récompenses aux chefs seraient suffisantes pour que le canton de Berne revînt sur sa décision et que, réarmé, le régiment reprît, au nom du Roi et de la Nation, le poste qui lui serait assigné. A plusieurs reprises, Barthélemy feignit aussi de l'espérer, et parla sur un ton quasi-jacobin de «la vaniteuse résolution de Berne»[98]. Mais il est à peu près certain qu'il dissimulait lui aussi, et qu'il désirait le rapatriement demandé par les Bernois «au Roi» le 20 mars, quoi qu'il affectât, à d'autres moments, de le considérer comme une vétille qui avait retenu trop longtemps l'attention du ministre[99].

C'est qu'il ne se sentait pas assez sûr de Dumouriez pour lui confier sa pensée intime, qu'il faut chercher entre les lignes de ses messages. Il lui était venu l'espoir de transformer la défaite d'Ernest en un demi-succès, d'en faire une monnaie d'échange qui élargît son influence en Suisse et ajoutât des partisans bernois à ceux qu'il avait déjà acquis à Zurich et dans les cantons forestiers. Il devait avoir appris, probablement par Bacher que, s'il n'avait aucune chance avec Steiger, la conquête de Frisching ne serait pas impossible. Deux faits insignifiants d'apparence prouvent le désir qu'il en avait. D'abord une lettre de Frisching, encore très distant, dans laquelle il déclarait que les honneurs compensatoires que Paris était dans l'intention d'accorder au colonel propriétaire du régiment, Beat von Ernst[100], ne plairaient pas aux Bernois. Ils les trouvaient beaucoup plus justement mérités par le major de Watteville, qui avait protégé personnellement le régiment dont il avait partagé les

---

[97] Dumouriez assure qu'il aurait même demandé un décret à l'Assemblée Nationale sans le rappel trop précipité. KAULEK, *op. cit.*, p. 61.

[98] Il en parle encore le 22 mai. KAULEK, *op. cit.*, p. 147.

[99] Voir notamment sa lettre du 16 avril. KAULEK, *op. cit.*, p. 84.

[100] En Suisse lors du désarmement.

dangers[101]. Puis le fait que c'est bien cette mesure qui fut adoptée peu après.

Cependant, bien loin de se douter qu'une manœuvre quelconque de «l'ambassadeur des régicides» eût la moindre chance de succès à Berne, Du Bergier transmettait à Calonne avec une joie naïve toutes les nouvelles favorables à la «bonne Cause» que lui donnait Steiger. On voit dans ses rapports l'admiration que lui inspirait l'avoyer, ses grandes manières, ses grandes vues, la dignité, la mesure dont témoignaient ses lettres et sans doute aussi ses propos. Jamais les coups de boutoir, les mouvements d'humeur «d'un soldat qui sait mal farder la vérité» qu'avait souvent le bailli de Lausanne. Ainsi son accès de colère quand il peut croire son parent, le comte d'Erlach, victime d'une injustice à Coblentz. Du Bergier, en le racontant à Calonne, en tremblait encore[102].

Lisant et relisant la douzaine de lettres de Du Bergier conservées dans les Papiers Calonne, un historien de l'émigration pourra s'intéresser à l'aimable personnalité de l'envoyé secret, remarquer les efforts qu'il s'impose pour soumettre «l'impatience française aux lenteurs républicaines», l'ardeur avec laquelle il demande, un jour que tout va mal en Suisse, un autre emploi pour «son zèle et ses bras». Mais le personnage ne retient l'attention de l'historien suisse que pour avoir été à un moment crucial, le confident de Steiger, une fois résolu le problème, non de la véracité, qui est certaine, mais de l'exactitude du témoignage.

Nos lecteurs conviendront, j'espère, qu'on peut enregistrer sans réserve les propos du Steiger en pantoufles qui nous est, ça et là, révélé. Ils ne relèvent que de l'histoire anecdotique. Ainsi ces intentions sur les adversaires de Baden, où se trouvait alors, on le sait, campée l'ambassade «Roi et Nation».

«Monsieur l'advoyer Steiger désirerait beaucoup qu'on s'assurât du sieur Bascher (sic), c'est-à-dire qu'on l'achetât. Dépositaire de tous les papiers de l'ambassade, il pourrait fournir des renseignements très intéressants pour ce moment-ci. M. l'advoyer m'a dit avoir des preuves certaines de la facilité qu'on trouverait à cette emplette (sic). Il a vu plusieurs lettres particulières

---

[101] Lettre de Frisching à Bacher du 17 mars 1792.

[102] Voir ci-dessus, p. 358, note 62.

où Bascher se plaint beaucoup et annonce des dispositions très contraires à celles qu'il a toujours montrées jusqu'à présent[103]. M. l'advoyer se plaint de la sagesse de M. Barthélemi (sic). Il voudrait que les Princes eussent un moyen de le faire remplacer par Laquiante[104], secrétaire d'ambassade bien jacobin, bien enragé, bien capable de tous les genres de folie[105].»

Une négociation intermédiaire, qui peut être considérée en soi, celle du recrutement Caamaño, nous fournit, dans l'ordre chronologique, un premier critère de l'exactitude de Du Bergier.

Outre leur but majeur, qui était d'obtenir les troupes suisses au service de France, les Princes avaient un but mineur, qu'ils étaient d'autant plus pressés d'atteindre au printemps 1792 que le premier restait lointain: le recrutement de troupes fraîches par l'intermédiaire d'une des puissances qu'ils considéraient comme acquises à leurs intérêts.

Ce fut d'abord la Prusse, sollicitée de leur part par Ludwig von Roll en février. Ce qui nous vaut, de la plume de l'infatigable «Soleurien», un mémoire sur la Suisse, qui contient un éloge de Steiger bien révélateur. Il prouve que l'avoyer de Berne, qui «jouit de la plus grande confiance dans tous les Cantons par son mérite et ses talents», devait à Ludwig von Roll, grand favori alors à Coblentz, une partie de son ascendant[106].

Ce fut ensuite l'Espagne, dont on annonçait depuis des mois qu'elle allait envoyer don José Caamaño en négociateur à Lucerne[107]. Le 17 février déjà, Gabriel-Albrecht d'Erlach se demande, avec une lourde ironie, s'il attendait «que le soleil d'Andalousie eût fondu les glaces de la Suisse»[108].

Or, quand Caamaño fut enfin arrivé, plus d'un mois plus tard,

---

[103] Ces sentiments modérés de Bacher sont confirmés par ses lettres à Belland de 1791—1792 (Paris, A.E.), signalées aussi par Buchi, *op. cit.*

[104] Secrétaire d'ambassade nommé le 22 mars. C'est lui que Barthélemy avait envoyé à Frauenfeld avant de s'y rendre lui-même. Kaulek, *op. cit.*

[105] P.R.O., F.O. 95/632 (70 B), note de Du Bergier à Calonne sur les Suisses, sans date; d'après ce qui est dit des événements, probablement de fin juin 1792.

[106] P.R.O., F.O. 95/632 (167), lettre du 20 février 1792.

[107] Je n'ai pas de renseignement biographique sur le personnage, mais Florida Blanca a bien dû céder sa place à Aranda au printemps 1792.

[108] Voir ci-dessus, p. 355, note 46.

et qu'il eut traversé Berne où il vit Steiger, l'avoyer écrivit le 23 mars à Du Bergier:

«J'ai vu ici le ministre Espagnol, le chevalier de Cammaño. Il m'a paru très bien intentionné, mais consterné de la chute de Monsieur Florida Blanca, son patron, et sans instructions spéciales sur les affaires du moment. Il est, si je ne me trompe, plutôt chargé de voir et d'écouter que d'agir»,

et le 15 avril:

«J'ai cru devoir renvoyer jusqu'à votre prochaine arrivée mes observations ... sur la lettre des Princes au chevalier Cammaño [elle manque]. Je crains, je l'avoue, avec la franchise qu'exige mon dévouement à Monseigneur le Comte d'Artois, que ses instructions ne portent sur des données adoptées un peu au hasard[109].»

Ainsi ce ne fut pas la faute de Steiger, et pas davantage celle de Du Bergier, qui transmettait les lettres de l'avoyer telles quelles ou les confirmait, si Coblentz persista à attendre beaucoup d'un envoyé dont la mission dépendait d'une volonté ministérielle imprévue. Ce ne fut pas non plus la faute de leur agent officiel Castelnau, dont le mandat «ostensible», la tâche ingrate que le bailli de Lausanne voulait lui voir attribuée «d'attirer sur lui l'attention», rendait ici le rôle tout indiqué. Il en semble d'ailleurs ravi:

«Il (Caamaño) est arrivé ici le 21. Je l'ai prévenu par tous les soins et toutes les avances possibles et je lui ai dit que j'en avais reçu de Monsieur[110] les ordres exprès. *Je lui ai même donné à dîner*[111].»

Cependant, le chargé d'affaires des Princes en Suisse n'est guère plus optimiste que l'avoyer Steiger, lequel, dans ses messages chiffrés, est toujours *a 28*[112].

«Il n'a aucun ordre de communiquer avec moi, continue Castelnau. Le mot attendre est revenu sans cesse dans la conversation... Le changement du ministère, la mort de l'Empereur[113] sont les seuls motifs qu'il m'a allégués; mais j'ai lieu de croire que ces délais viennent du fond de ses instructions et du plan d'après lequel il doit agir.»

---

[109] P.R.O., F.O. 95/632 (173) et (174).

[110] Il n'est pas possible, et d'ailleurs inutile, de savoir auquel des deux princes, frères du roi, Castelnau écrit ici.

[111] C'est moi qui souligne.

[112] Il y a aussi un *a 24* qui me semble avoir été Ludwig von Roll.

[113] Le 2 mars. On devine que la mort très imprévue de Léopold II n'aura point fait verser de larmes à Coblentz.

Castelnau avait eu beau représenter à l'Espagnol «que son inaction dans de telles circonstances influerait d'une manière nuisible sur l'opinion publique et par conséquent sur les Cantons..., qu'on aurait été en mesure d'espérer le rappel des troupes suisses du moins des Cantons catholiques[114], mais qu'il ne serait pas prudent de les y engager sans savoir ce que ferait alors Sa Majesté Très Catholique», Caamaño avait refusé de prendre aucun engagement, même conditionnel. Comment l'aurait-il pu? «Il n'a aucun ordre de communiquer avec moi», dit encore Castelnau.

Tout ceci, qui semblait assez clair, n'empêcha pas Coblentz d'envoyer à l'Espagnol un autre négociateur, Salis-Marschlins. Cet «officier général», cet «homme influent», ce «beau nom» que l'humble Du Bergier se réjouissait avec Steiger «de voir enrôlé au Parti des Princes»[115], fut, en fait, loin d'y plaire toujours. Militaire du service de France et de Naples, auteur d'un projet de Capitulations qui le désignait, jugeait-il, pour un rôle diplomatique important, il n'apportait ni une alliance comme Steiger, ni un zèle docile comme Castelnau ou Du Bergier, mais des offres et des calculs de grand vassal peu goûtés à Coblentz. On devait y ressentir le fait que, rattaché par les intérêts traditionnels de sa famille au parti français des Grisons, il recherchât, pour ces mêmes intérêts, la protection de l'Autriche[116], et l'autorité qu'il prit sur Caamaño, au lieu d'agir en simple mandataire des Princes, indisposa. Mais Salis gardait l'atout d'être bourgeois de Zurich. Le Canton de Zurich passait en effet pour constitutionel, voire jacobin. Il n'en était rien, assurait le Grison de Zurich avec indignation[117]. On pouvait faire fond sur son canton autant que sur Berne et Fribourg.

---

[114] Il convient de laisser à Castelnau la responsabilité de cette supposition.

[115] P.R.O., P.C. 1/129 (490), lettre de Du Bergier à Calonne du 24 avril 1792.

[116] Contre l'ancien parti autrichien des Grisons, subitement devenu patriote et s'adressant comme tel à l'Assemblée Nationale pour se plaindre du résident de France à Coire, Ulysses von Salis-Marschlins, son frère, et pour ses terres près de Chiavenna, qui dependaient de Vienne.

[117] Voir sa lettre à Du Bergier, du 23 mai 1792: «Le bourgmestre Ott sera choqué à mourir de l'opinion qu'on avait en France de son Canton... Quoiqu'il n'ait pas besoin d'être excité pour bien agir, j'ai pensé que ce coup d'éperon ne lui ferait pas de mal, et c'est la raison principale pourquoi je lui ai fait cette confidence.» P.R.O., F.O. 95/632 (170).

«On y est plus méthodique, peut-être plus sage, et les factions qui s'y contrebalancent sont en opposition ouverte; ce qui fait que rien ne s'y détermine par secousse[118].»

Cependant, déchargé de toute difficulté espagnole par sa qualité d'ultra-secret, Du Bergier, au cours du mois d'avril, tenait Coblentz au courant des nouvelles du régiment d'Ernest, avec des fluctuations déroutantes souvent. Ainsi, il transmettait une lettre de l'avoyer, datée du 15 avril, où figure cet alinéa prudent:

«Notre résolution de faire revenir le régiment d'Ernest est inébranlable, mais recevoir dans ce moment des propositions à son sujet serait rendre son retour impossible (119).»

Puis, le 24 avril, écrivant à Calonne, il fait tenir à «Monsieur l'advoyer, qui a eu lui-même bien du plaisir à me l'assurer», le propos suivant: «Le régiment d'Ernest est à vous»[120].

En vérité, la contradiction est plus apparente que réelle. Quatre jours plus tard, une nouvelle lettre montre que l'indicatif présent du 24 avril: «le régiment *est*», signifiait dans la bouche de Steiger: le régiment *sera*... aux Princes quand les circonstances le permettront. Le mode désolé de cette lettre du 28 avril est le conditionnel: «Vous aurez vu, écrit-il, que Monsieur l'advoyer Steiger m'avait chargé d'assurer à Leurs Altesses Royales que le régiment d'Ernest était à Elles, qu'une fois de retour en Suisse il serait mis sur le pied de guerre et placé sur les frontières de la France», d'où, une fois les jacobins écrasés, il lui serait facile de «rallier son colonel-général».

Que s'était-il donc passé? Une menace de catastrophe dont, en Bordelais qui n'a pas appris dès le berceau à distinguer les officiers sujets de ceux qui étaient «regierungsfähig», Du Bergier eut une certaine peine à comprendre le sens:

«Monsieur d'Olivier[121], lieutenant-colonel du régiment d'Ernest avait donné sa démission à l'affaire d'Aix ... M. d'Ernest a été nommé à un

---

[118] P.R.O., P.C. 1/129 (465), lettre à Calonne, sans date.

[119] P.R.O., F.O. 95/632 (174), lettre de Steiger à Du Bergier.

[120] P.R.O., P.C. 1/129 (490).

[121] Louis-Rodolphe Olivier, dit d'Olivier (1720—1796), avocat, puis officier au service de Saxe, passa en France, au régiment d'Eptingen, en 1758, puis au régiment d'Ernest en 1763. Il avait été nommé lieutenant-colonel en 1783.

bailliage[122]... M. d'Olivier s'est mis sur les rangs pour solliciter sa place... Cette démarche laisse au Canton le plus vives inquiétudes sur le sort de son régiment; on craint la séduction des soldats et une division entre les officiers Bernois et ceux du Pays de Vaud[123].»

Ces craintes furent vite apaisées. D'une part le danger commun maintint jusqu'au rapatriement la solidarité entre Vaudois et Bernois. Mais surtout la prompte nomination du major de Watteville, à qui le lieutenant-colonel d'Olivier avait transmis à Ollioules déjà son commandement effectif, coupa court à toutes les prétentions insolites. La rapidité de cette solution satisfaisante fut due pour une bonne part à Louis XVI, pas encore totalement impuissant, et à qui Watteville s'était adressé directement par la hiérarchie militaire[124]. Ainsi, une fois encore, le roi secondait la politique d'apaisement suisse et bernoise de Barthélemy. Mais, cette fois, les buts sont différents. Le seul qu'on ait le droit d'attribuer aux vestiges de la diplomatie personnelle du roi, c'est le maintien des troupes suisses à son service; tandis que, de plus en plus ambassadeur de la Nation, celui qu'avait visiblement Barthélemy ici était d'empêcher qu'elles passent au service des coalisés. C'était, on se le rappelle, la partie essentielle de ses instructions.

La nomination de Watteville, le 2 mai 1792, marque la nouvelle étape qu'est ce mois important. Pour le régiment d'Ernest, dès lors de Watteville, dont le maréchal de camp de Diesbach est chargé de négocier le rapatriement avec Barthélemy[125], quoique Dumouriez persistât à espérer ou à feindre d'en espérer la réincorporation, et que Barthélemy lui répondît, souvent encore, comme s'il l'espérait aussi. Pour les Cantons, au seuil de la Diète extraordinaire rassemblée afin de parer aux difficultés de la guerre. Pour le Parti des Princes, à l'affût d'une circonstance qui favorisât sa politique de recrutement en Suisse et qui l'attendait, d'abord du rapatriement de l'ex-Ernest, puis d'un éventuel rappel des troupes au service de France qui pourrait être décidé en Diète, et combiné tant bien que

---

[122] Celui de Romainmôtier.

[123] P.R.O., P.C. 1/129 (491).

[124] Voir Kaulek, *op. cit.*, p. 101. Il s'agit ici de Beat-Ludwig von Wattenwyl (1741—1825).

[125] Kaulek, *op. cit.*, p. 120.

mal avec les instructions en vue de la neutralité qu'on disait avoir été données à la majorité des députés. Or Steiger était d'un autre avis.

Le système de Steiger était très simple, quoiqu'on s'en rende mal compte dans les lettres de Du Bergier, qui l'admirait beaucoup mais l'expliquait moins bien. Pour l'avoyer — et cela lui permettait de concilier ses devoirs de chefs de gouvernement et son alliance avec Coblentz —, l'intérêt des Princes, celui de la monarchie française et celui des Cantons coïncidaient[126]. Puisque la neutralité armée était la seule mesure qui permettait au Corps Helvétique d'attendre sans danger la victoire des Coalisés, elle était donc aussi le meilleur parti pour les Princes. Comme il fallait l'obtenir au plus tôt, la convocation d'une Diète extraordinaire s'imposait. Autant il eût été dangereux et ridicule de s'y risquer sur un de ces incidents, comme la libération des galériens et même le désarmement d'Aix, qui n'étaient que des aubaines momentanées, propres à soutenir l'opinion antirévolutionnaire avant l'entrée en guerre[127], autant elle était souhaitable depuis que la guerre était déclenchée. D'autant plus que les «Jacobins»[128] venaient de subir un échec à Valenciennes, ce qui réjouissait les bien pensants, et de se rapprocher des frontières helvétiques par l'occupation «préventive» des terres de l'évêque de Bâle[129], ce qui inquiétait bien et mal pensants et favorisait l'union sacrée nécessaire. C'est dans ce sens que Steiger pouvait dire à Du Bergier, qui le répétait à Coblentz, que «les événements combattaient pour nous avec beaucoup plus d'avantage que je ne pourrais le faire»; ce qui ne dispensait pas les amis des Princes de la nécessité d'intervenir le moins possible et de dissimuler[130].

Mais, malgré la haute opinion qu'on gardait à Coblentz de l'avoyer, ses raisonnements n'y convainquaient point. La faute en

---

[126] P.R.O., F.O. 95/632 (173), lettre à Du Bergier du 25 mars. Voir ci-dessus, p. 363, note 81, et p. 371, note 109.

[127] Voir ce qu'en dit Gabriel d'Erlach, ci-dessus p. 361.

[128] Pour les émigrés et leurs partisans, tous ceux qui servaient sous les Trois Couleurs en étaient.

[129] Joseph von Roggenbach, qui envoya deux délégués protester à la Diète de Frauenfeld.

[130] Comme dit Du Bergier.

était surtout à ces termes de neutralité («peu glorieuse» dira Calonne) et d'attente, faits pour choquer, ceux qui excitaient à la guerre depuis près de deux ans, qui parlaient à tout propos d'Henri IV, voire de Saint Louis, et n'en pouvaient plus justement d'attendre. Le Parti des Princes chercha donc quelque avis plus agréable. Cet avis partit de Soleure le 23 mai.

C'était de cette ville qu'un émigré, le marquis de Gaslin[131], proposait depuis trois mois à Calonne, dans des lettres chaleureuses, agitées même, de s'attacher l'ex-ambassadeur. Il garantissait sa fidélité, et assurait que le «breteuillisme» ne l'avait jamais contaminé[132]. Le marquis de Vérac, rentré en scène si opportunément, avait donc été prié d'envoyer à Coblentz un mémoire sur la Suisse qui y plut beaucoup; et comme quelques mots du mémoire pouvaient encourager à cette intervention en Diète qui tentait le Parti des Princes, on s'y décida en hâte. Dans la lettre où Calonne explique à Du Bergier pourquoi il ne fut pas tenu compte, sur ce point, «du conseil de nos honorables amis», il ne nomme ni ne cite Vérac, mais il se sert d'un argument du «mémoire». Vérac y prétendait que «la plus grande majorité des Cantons se seraient tous réunis pour prendre un parti décisif si l'Empereur, à l'époque de la Convention de Pilnitz, eût traités à l'égal des autres puissances de l'Europe»[133]. Or Calonne dit «qu'on assurait que les Suisses se plaignaient d'être comptés pour rien dans la Confédération générale»[134].

Cette coïncidence, comme celle des dates[135], ne peut être fortuite et le message flatteur, dont Tillier fut chargé pour l'ex-ambassadeur en même temps que de la lettre à la Diète, est une preuve de plus.

Ce long mémoire disait encore bien des choses faites pour plaire au Coblentz d'alors et pour intéresser l'historien suisse d'aujour-

---

[131] Je ne connais du personnage que ses lettres à Calonne. P.R.O., P.C. 1/126 (395) et F.O. 95/631 (92), (93).

[132] Et même que le fils de Vérac n'était devenu le secrétaire du «Renard» que par amour pour sa petite-fille. P.R.O., F.O. 95/631 (92).

[133] P.R.O., F.O. 95/632 (315), mémoire du 23 mai 1792.

[134] P.R.O., P.C. 1/131 (68 B), lettre à Du Bergier du 29 mai (datée par erreur du 29 mars).

[135] La lettre des Princes aux Suisses est du 28 mai 1792.

d'hui. Sous peine de franchir les limites fixées à cette étude, je ne puis en indiquer que les passages essentiels.

Sur la politique extérieure des Suisses, les vues de Vérac ne sont pas très différentes de celles de Steiger, si l'on tient compte du fait que l'un est un Français exilé, dépossédé, ruiné[136], et l'autre un gouvernant bernois. Politique de petites gens, peureux, hésitants, attachés à leurs minces intérêts: «le Trésor de chaque Canton, leurs pensions, leurs traitements», politique de républicains, pour qui le mot de «dignité, dont le sens est si étendu et si énergique dans une monarchie n'a presque aucune acception» et où l'opinion publique, trop importante, ne sort jamais longtemps de sa torpeur, de son apathie habituelle. C'est bien là, à peu près, poussé au noir avec malveillance, ce que disaient Steiger et d'Erlach.

Les opinions commencent à diverger lorsqu'il s'agit de Barthélemy à qui son prédécesseur n'accorde aucune habileté, seulement tantôt «une bassesse révoltante», tantôt «une insolence dont on n'a pas d'idée», qui lui font jouer «le rôle d'un obscur et vil émissaire de la propagande» beaucoup plus que celui d'un ambassadeur; et plus encore de Castelnau, «qui joint au zèle, au dévouement le plus éprouvé... l'expérience, le talents et l'activité qu'exige la mission dont les Princes l'ont honoré»[137].

Elles ne concordent pas du tout non plus sur les Cantons protestants: «L'espoir qu'y ont eu les fanatiques que la révolution de France serait le signal de l'abolissement de la Religion catholique», ni sur les problèmes bernois qui donnent à Vérac l'occasion d'allonger un coup de patte à Steiger: «Berne a toujours eu dans son conseil un parti nombreux en faveur de la révolution et les efforts que M. Steigger (sic) a constamment faits pour le combattre n'ont servi qu'à lui susciter personnellement des ennemis.»

Pour les conclusions, Vérac se rapproche de nouveau des vues de l'avoyer. Les circonstances extérieures étant vraiment propres à secouer en faveur des Princes l'apathie habituelle des Suisses, l'ex-ambassadeur estime la Diète aussi défavorable à la Révolution que

---

[136] Vérac quitta Soleure criblé de dettes. Il devait entre autres de l'argent à la caisse de l'ambassade.

[137] Que Castelnau ait connu ou non ces éloges, il n'était pas ravi du tout de la rentrée en faveur à Coblentz de l'ex-ambassadeur.

possible[138]. Si le rédacteur de la Lettre des Princes à la Diète, un peu moins pressé, avait un peu mieux lu le mémoire de Vérac, il se serait sans doute épargné quelques redites. A quoi bon de belles phrases sur «les preuves de la fidélité helvétique gravées dans le cœur des Bourbons», sur le «glorieux soutien accordé à Henri IV», à de petites gens uniquement absorbés par leurs intérêts? Il était encore beaucoup plus malencontreux de leur écrire qu'on ne doutait pas que le parti de se joindre à la Sainte Ligue ne fût pris par les Cantons, qui n'en attendaient que le moment propice, à l'heure où ils s'efforçaient de protéger, par leurs propres moyens, leurs troupes et leur territoire, et où sa «peu glorieuse» neutralité pouvait coûter cher à «ce petit peuple avare»[139]. Quant à la proclamation des droits de Louis XVI, elle était obligatoire[140]; on ne peut donc y voir une habileté.

Quoi qu'il en soit, la lettre arriva trop tard. Barthélemy, tout réjoui, écrit qu'«un inconnu, qui avait l'air d'un valet de chambre»[141], l'apporta le 4 juin. Plus tard, il ajoutera que quelques magistrats bernois renvoyèrent sur le champ Tillier à Zurich annuler cette démarche déplacée, mais qu'il n'était plus temps[142]. Le silence de Du Bergier sur cette lettre comme sur l'impression qu'elle produisit pourrait donc bien être éloquent.

La modération des délégués bernois à la Diète de Frauenfeld[143] pose un problème excessivement délicat. M. Buchi y voit, avec raison, une manœuvre. Mais on ne doit pas l'attribuer, comme il semble le

---

[138] Il est vrai qu'il eut des rapports optimistes sur un ordre secret envoyé aux chefs des régiments de France et sur la résistance à peine simulée qu'on opposerait aux Autrichiens s'ils demandaient à passer.

[139] Comme, renchérissant sur le marquis de Vérac, dira plus tard, on le sait, Monsieur Thiers.

[140] «Vous savez, Messieurs, que ... ce ne sont point des vues d'ambition qui ont soutenu notre zèle et notre courage... Nous voulons rendre au Roi notre frère sa légitime autorité.» P.R.O., F.O. 95/632 (267). Cette lettre a été publiée.

[141] C'est Tillier, en civil. KAULEK, *op. cit.*, p. 180.

[142] KAULEK, op. cit., p. 239.

[143] Karl Albrecht von Frisching et Sigmund Rudolf von Wattenwyl. Voir BUCHI, *op. cit.*, I, p. 40, et la lettre d'Ochs à Barthélemy du 29 mai 1792, dans G. STEINER, *Korrespondenz des Peter Ochs*, I, p. 361.

faire, à la libération du régiment d'Ernest, puisque cette libération n'a pas encore eu lieu, puisque les premiers ordres qui paraissent l'annoncer définitivement ne partirent de Paris que le 26 mai[144] puisque les Bernois avaient de sérieuses raisons d'en douter encore jusqu'aux premiers jours de juin[145], et même jusqu'au 17, où Watteville se présenta enfin à la frontière. Il faut donc plutôt y voir la crainte de compromettre le retour de ces troupes, dont Barthélemy avait fort bien montré qu'elles étaient des otages.

Comment concilier d'autre part la satisfaction qu'exprimait Barthélemy de l'attitude de Frisching[146] avec la lettre suivante de Du Bergier à Calonne?

«Il est décidé que ce sera Monsieur le trésorier Frisching qui s'y rendra [à la Diète.] Les principes bien avérés de ce magistrat nous laissent sans inquiétudes sur ses dispositions, mais j'ignore si Leurs Altesses Royales ont quelques rapports avec lui[147].»

C'est Du Bergier qui parle, objectera-t-on; et Steiger n'était pas obligé de tout lui dire. Mais s'il avait vu en Frisching un allié en puissance pour Barthélemy, peut-on croire qu'il l'eût laissé ignorer à l'agent secret qu'il avait lui-même réclamé des Princes? Accusera-t-on alors Frisching de double jeu? Il me semble plus raisonnable d'admettre que ces deux futurs adversaires avait conclu, en politique extérieure, une entente provisoire et qu'ils étaient du même avis sur la nécessité d'une neutralité armée et sur les dangers de la politique jacobine. Mais le trésorier gardait ce qu'on appellerait en langage bergsonien une politique «ouverte», qui pouvait changer selon les circonstances et lui permettait de faire, prudemment, bonne mine à Barthélemy d'une part, aux émigrés de l'autre[148]; tandis que

---

[144] Paris, A.E., Suisse, vol. 427, fol. 222. KAULEK, *op. cit.*, p. 152.

[145] C'est aussi l'avis de Pierre Ochs, qui écrit à Meister le 8 juin: «J'apprends avec plaisir que le régiment d'Ernest arrive enfin. Les Bernois commençaient à soupçonner Dumouriez de les leurrer.» STEINER, *op. cit.*, p. 362.

[146] «M. de Frisching n'a pas dissimulé que les officiers suisses (du régiment d'Ernest) avaient de grands reproches à se faire par leurs indiscrétions.» KAULEK, *op. cit.*, p. 166.

[147] P.R.O., P.C. 1/129 (492), lettre à Calonne du 4 mai 1792 (fausement datée du 4 mai 1782).

[148] Ainsi il parle à Barthès de Marmorières de son respect pour Mgr de Conzié. P.R.O., P.C. 1/129 (285), lettre de Barthès, Frauenfeld, 20 mai 1792.

l'avoyer, ayant pris un parti définitif, avait une politique «fermée». Comme Barthélemy visait à rompre l'union sacrée produite à Berne par l'affaire d'Ernest à l'aide d'une patience, d'une confiance apparente qu'on pouvait blâmer à Paris, il fallait bien que ses lettres missent en valeur les minces résultats obtenus, soit dans la confiance de Frisching, soit à la Diète de Frauenfeld, et essayassent de faire passer pour un demi-succès ce que d'autres auraient pris comme un échec.

Du côté des Princes au contraire, «parti de l'honneur», mais plus encore des illusions, il fallut du temps pour comprendre que la Diète avait fait en faveur de la «Bonne Cause» le maximum d'efforts qu'on pût attendre de ces petites gens apeurés. Un second mémoire de Vérac, parti le 22 juin, dut finir par convaincre que l'extension de la neutralité à Neuchâtel, Genève et Porrentruy, demandée par la Diète à l'Assemblée Nationale, était fort désavantageuse pour Paris[149], au point qu'elle pouvait même passer pour l'équivalent d'une déclaration de guerre.

> «Il est heureux qu'une réflexion aussi simple... ait échappé aux cantons malintentionnés... Elle eut immanquablement fait décider à la pluralité des voix... la neutralité simplement pour les Cantons[150].»

Que «le sieur Dumouriez» acceptât ou refusât était aux yeux de Vérac également réjouissant, mais il craignait que celui-ci ne cherchât à négocier encore en discutant les demandes de la Diète. Ce qui pourrait amener «les gens faibles et trembleurs à se réunir aux mals intentionnés» avec le résultat déplorable d'une neutralité absolue et non plus favorable aux Coalisés.

Comme Coblentz s'intéressait surtout à l'aspect militaire de la politique des Suisses, ce fut sans doute ce qu'en disait Vérac qui fût le plus retenu. Mais, en ces mois de juin et juillet 1792, le problème était si aigu, si compliqué et si important pour les relations intercantonales et internationales des Suisses qu'il doit être résumé aussi clairement que possible sous ses deux aspects: le sort des régiments restés en France, et celui du régiment d'Ernest.

---

[149] Ochs est du même avis que Vérac. Voir Ochs à Barthélemy, lettre du 24 mai 1792, dans STEINER, *op. cit.*, p. 360.

[150] P.R.O., P.C. 1/131 (330 B), second mémoire de Vérac.

Pour les premiers, les Suisses avaient réclamé la clause de neutralité contre la maison d'Autriche, «le Roi» l'avait acceptée[151], leurs régiments ne se verraient donc plus dans l'obligation redoutée de combattre pour «les jacobins et les anarchistes» contre «la légitimité». Il n'était pas difficile de deviner ce que les révolutionnaires pensaient de cette mesure, mais le Parti des Princes n'en était guère plus content. D'abord parce qu'elle donnait à l'Autriche cette prééminence sur les puissances d'Occident qui était aussi désagréable à Coblentz qu'aux jacobins, et qu'on y redoutait spécialement de voir les Suisses, protégés traditionnels des Bourbons, passer dans les camps des Habsbourg. Mais plus encore parce que le Parti des Princes, qui disait représenter la vraie France, ne pouvait se contenter, comme Barthélemy, que le service de France ne fût pas aux ennemis de la France! Il le réclamait pour lui. Plus tard! faisait dire Steiger par Du Bergier, le 22 mai 1792:

«Il est important d'observer que la neutralité porte uniquement sur la guerre entre la maison d'Autriche et la cour de France telle qu'elle est aujourd'hui[152], car lorsque les Princes une fois en activité se présenteront à la tête d'un parti pour délivrer le monarque et la France, les Suisses ne verront plus dans les troupes qu'on leur opposera que des sujets usurpateurs ou rebelles contre lesquels leur traité même les forcera à marcher[153].»

De fort mauvaise grâce on se remit à s'efforcer à cette vertu de patience peu cultivée à Coblentz. Puisque Vérac, si sévère pour les compromis des Suisses, pensait sur le service de France comme l'avoyer et déconseillait de nouvelles négociations[154], «qui imposeraient de nouvelles charges» et lui paraissaient inutiles «si, comme on peut s'en flatter sans crainte de se livrer à une espérance peu fondée, les Régiments Suisses qui sont en France ont l'ordre secret de se ranger sous les drapeaux des Princes dès qu'ils pourront en saisir l'occasion».

Mais du moins qu'on nous donne le régiment d'Ernest dès qu'il

---

151 *Abschiede*, p. 174; Kaulek, *op. cit.*, p. 138. Il est inutile de rappeler que les possibilités de Louis XVI se rétrécissaient de jour en jour.

152 C'est à dire avec des ministres jacobins.

153 Steiger peuse évidemment à l'alliance renouvelée en 1777, toujours valable bien entendu.

154 En vue du rappel des régiments sans doute.

arrivera, demandèrent les émigrés[155]. Et ils dirent ensuite: Puis qu'il va arriver, qu'il arrive, qu'il est arrivé! Que de fois aura-t-il fallu leur répéter que, avant la défaite des jacobins, c'était tout aussi impossible pour ce régiment-là que pour les autres! En effet jamais Barthélemy lui-même n'aurait pu obtenir de la France en guerre la restitution à la Suisse neutre d'un de ses régiments sans la promesse formelle qu'il ne passerait pas à l'ennemi[156]. Ainsi, même pour Ernest, cet Ernest qu'on espérait tant, il fallait attendre le retour de la France à la monarchie, qui redonnerait au mot d'ennemi le sens qu'il avait à Coblentz. Vérac le disait: «Toute tentative pour éluder la déclaration formelle du Canton de Berne qu'il conservait ce régiment pour sa propre sûreté... était dangereuse»; bien plus encore qu'il ne le disait, puisqu'il en serait fort probablement résulté une scission entre les Suisses et l'extermination, en France, des autres régiments-otages. Aussi, entre toutes les lettres de Du Bergier, celle-ci peut, à bon droit, passer pour la plus étonnante de toutes:

Le Régiment de Watteville ci-devant Ernest a passé huit jours dans le Pays de Vaud[157]. Les séductions de toute espèce dont il y a été environné ont donné d'assez fortes inquiétudes aux chefs[158] pour les déterminer à expédier un courrier au canton de Berne dont l'objet était d'inviter le conseil à prendre un parti sur la destination du régiment. Ils ont offert deux moyens: campement ou licenciement. Le conseil penchait pour le licenciement au moment où je suis parti et je puis assurer avec confiance qu'il sera prononcé[159] et que l'époque en est proche. Les soldats une fois licenciés sont maîtres de leur sort. Les dispositions communes du canton de Berne et de Monsieur l'advoyer

---

[155] Dans une lettre du 28 mai à Steiger, Charles-Philippe réclamait le ralliement des Bernois «autour de leur colonel-général» avec une espèce d'aigreur. P.R.O., F.O. 95/632 (131).

[156] Il est bien évident qu'on avait dû en exiger la promesse non seulement de l'Etat, mais des officiers. Ainsi Diesbach avait certainement engagé sa parole à Barthélemy et les officiers en activité au maréchal Du Muy. KAULEK, *op. cit.*, p. 276.

[157] Le message n'est pas daté, mais cette remarque indique qu'il est de la dernière semaine de juin.

[158] Ainsi, les soldats fidèles pendant des mois ne résistaient pas aux «jacobins» vaudois? Le symptôme était mauvais, quoique Du Bergier ne paraisse pas s'en apercevoir.

[159] Ce fut la décision contraire qui l'emporta.

Steiger m'autorisent à assurer Leurs Altesses Royales que le conseil ne s'opposerait point à leur émigration et M. de Watteville est assez sûr de l'attachement de ses soldats et de la confiance de ses camarades pour se flatter de le conduire aux Princes aussitôt que le licenciement sera prononcé. Cette mesure ne compromet en rien le système du moment adopté par le conseil helvétique et me doit changer en rien la marche des agents de Leurs Altesses. C'est une affaire à part dont le secret est absolument entre M. le baron d'Erlach, M. de Watteville et moi... Que puis-je proposer à M. de Watteville de la part des Princes[160].»

Que Du Bergier ait eu un pareil moment d'aberration, bon! Mais, sur son seul témoignage, l'attribuer aussi à Watteville, à Erlach et à l'avoyer, n'est-ce pas aller trop loin? Cependant l'eût-il dit, et aux Princes eux-mêmes, si l'aberration n'avait pas été, un instant, partagée?

Deux incidents de la Diète manquèrent de troubler les relations entre Coblentz et le baron Anton von Salis-Marschlins. D'une part celui-ci avait jugé très sévèrement la démarche des Princes et écrit à Du Bergier:

«Monsieur le baron d'Erlach vous aura sans doute déjà instruit de cette fausse manœuvre et du mauvais effet qu'elle aurait pu produire si les Chefs des Cantons principaux n'étaient pas aussi sages et aussi attachés à la bonne Cause qu'ils le sont, et si elle avait été faite avant que la Diète fût terminée... Je suis convaincu que c'est Monsieur de Castelnau qui est l'auteur de ce beau projet; et il est bien étonnant que les Princes et Monsieur de Calonne, nous sachant en Suisse vous et moi, nous honorant de leur confiance et nous assurant qu'ils n'en ont aucune à Monsieur de Castelnau[161], se laissent guider par lui sans nous guider ni nous avertir[162].»

D'autre part Calonne avait encore moins goûté la désinvolture avec laquelle Salis avait déconseillé à Caamaño de proposer en Diète le recrutement auquel l'Espagne l'autorisait enfin[163]. Cependant comme Salis avait en somme agi d'après les instructions générales de neutralité données aux Suisses pour la Diète et que le

---

[160] P.R.O., P.C. 1/131 (70 A), lettre de Du Bergier aux Princes, s. l. n. d.

[161] Ceci est bien exagéré, et rien ne prouve que Castelnau ait eu quelque part à la lettre des Princes.

[162] P.R.O., F.O. 95/632 (171), lettre de Salis-Marschlins à Du Bergier, de Zurich, le 16 juin 1792.

[163] Voir la lettre de Calonne à Du Bergier, ci-dessus p. 376, note 134.

recrutement espagnol ne valait pas grand'chose, on ne lui avait pas gardé longtemps rancune. On semble s'être dit au contraire que, par ses relations internationales, surtout militaires, Salis-Marschlins pouvait rendre des services auprès des Coalisés, presque aussi lents à ébranler que les Suisses, mais du moins plus puissants. Ses lettres, en juin et juillet, prouvent qu'il avait été chargé d'une mission des Princes à Francfort où il a dû se rendre en juillet pour l'élection de l'Empereur.

On espérait à Coblentz qu'une fois François II élu, les Coalisés n'auraient plus de prétexte pour ne pas aller enfin attaquer les jacobins dans leur repaire. On ne savait pas qu'il donnerait d'abord le signal de la destruction du Parti des Princes. L'heure de la revanche du «Renard» avait sonné et Breteuil était imposé par les Coalisés aux Princes comme seul représentant du Roi de France. Il ne le sera du reste que deux mois. Jusqu'à Valmy.

Rien dans les papiers Calonne ne nous renseigne sur la seconde chute de ce trop brillant et trop aimable ministre. On y trouve même plus rien sur la nouvelle Diète de juillet à Frauenfeld; il n'y a plus que quelques lettres de Salis, une lettre de Steiger à Du Bergier. Elles appartiennent déjà à un autre chapitre de l'histoire des relations franco-suisses.